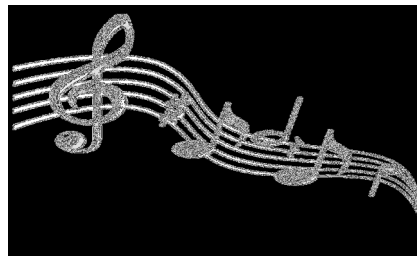


## 5. Musique

**Rappel : Pour l'ensemble de l'épreuve, un piano est mis à votre disposition. Tout autre instrument utilisé doit être apporté par vos soins et sous votre entière responsabilité.**



Épreuve orale de pratique et culture musicales

Durée : 40 minutes

Partie A : 30 minutes maximum - Partie B : le temps restant

Pas de temps de préparation

L'épreuve est organisée en 2 parties enchaînées et évaluées par le même jury. La partie A mobilise les compétences perceptives du candidat et sa culture musicale, la partie B lui permet de témoigner de ses pratiques musicales. Les 2 parties de l'épreuve peuvent se succéder dans un ordre choisi par le candidat, la durée totale de l'épreuve ne pouvant excéder 40 minutes.

**Une fiche de synthèse**, remplie par le candidat (modèle joint page suivante), présente au jury les réalisations et études qui constituent le corpus du candidat élaboré tout au long de l'année scolaire. Y figurent notamment les pratiques musicales qui ont été conduites durant l'année scolaire ainsi que les orientations ayant présidé à l'étude des problématiques du programme. Ce document, dont la présentation au jury est obligatoire, n'est pas évalué mais permet au jury d'enrichir le questionnement du candidat durant les 2 moments de l'épreuve.

Partie A : écoute comparée

Deux brefs extraits d'œuvres musicales, dont l'un est obligatoirement issu d'une des œuvres du programme limitatif, sont écoutés successivement (au maximum à 3 reprises).

Guidé par les questions du jury, le candidat en réalise le commentaire comparé visant à souligner les différences et ressemblances des musiques entendues (caractéristiques, expressions, références, etc.). Certaines questions posées peuvent éventuellement s'appuyer sur un document (bref texte ou bref extrait de partition notamment) communiqué au candidat durant son interrogation et lui permettant d'enrichir sa réponse. La fiche de synthèse permet d'élargir l'entretien à d'autres œuvres connues du candidat.

Le jury évalue les compétences perceptives du candidat et sa connaissance des problématiques étudiées dans le cadre du programme. Il apprécie également ses capacités à utiliser à bon escient ses connaissances et compétences musicales (vocales et/ou instrumentales) pour resituer les extraits entendus dans l'histoire générale de la musique.

Partie B : interprétation

Après avoir brièvement présenté la nature d'une pièce témoignant des pratiques musicales menées durant l'année scolaire, le candidat en interprète tout ou partie à l'aide de sa voix ou de son instrument, en étant éventuellement accompagné par ses partenaires habituels au lycée (**4 élèves maximum issus du lycée du candidat**). **La présence d'autres partenaires n'est donc pas autorisée.** Cette interprétation est suivie d'un entretien avec le jury.

L'évaluation porte sur la qualité artistique de l'interprétation (quel que soit le niveau technique du candidat) et sur la capacité du candidat à mettre la pièce choisie en perspective avec les problématiques du programme.

### Critère d'évaluation et notation

Cette épreuve est notée sur 20 points répartis comme suit :

- partie A notée sur 13 points ;
- partie B notée sur 7 points.

**- Candidats individuels ou en établissement privé hors contrat ou n'ayant pas l'enseignement au lycée**  
Ils présentent l'épreuve dans les mêmes conditions.

### Programme

Les œuvres qui suivent sont des références pour l'évaluation des élèves au baccalauréat, mais ne sauraient constituer l'ensemble des œuvres rencontrées et étudiées durant l'année. « Celles-ci sont bien plus nombreuses, certaines étant abordées par la pratique d'interprétation, d'arrangement ou encore de (re)création/manipulation, d'autres l'étant par l'écoute, la sensibilité, le commentaire et l'analyse auditive. » (extrait du programme fixé par l'arrêté du 21 juillet 2010, BO spécial n°9 du 30 septembre 2010).

- **Maurice Ravel** : *Concerto pour la main gauche*.

- **L'Affaire Tailleferre**, production lyrique de l'Opéra de Limoges (2014) au départ de l'œuvre radiophonique de Germaine Tailleferre, *Du style galant au style méchant*, 4 opéras bouffes pastiches (webdocumentaire disponible sur le site de Canopé).

- **NOUVEAUTÉ** : *Birdland*

1. In album *Heavy weather* - Weather Report (1977)
2. In album *Extensions* - The Manhattan Transfer (1979)
3. In album *Back on the Block* - Quincy Jones (1989)
4. In album *Minimal Movie* - Ensemble Hyperion (2000).

## Modèle de fiche de synthèse de l'épreuve facultative de musique

### Musique

Baccalauréat : épreuve facultative, toutes séries générales et technologiques

(Fiche à remplir par le candidat et à présenter au jury lors de l'examen du baccalauréat.)

<p><b>Champ de la Production</b></p>    <p>Pratiques musicales d'interprétation et de création*</p>		
<p><b>Champs de la perception</b></p>    <p>Pratiques d'écoute et problématiques étudiées</p>	<p>Vous entourerez ci-dessous les problématiques étudiées et indiquerez dans la colonne de droite les principales œuvres travaillées pour chacune d'entre elles.*</p>	
	<p>L'œuvre et son organisation **</p>	
	<p>L'œuvre et ses pratiques **</p>	
	<p>L'œuvre et l'histoire **</p>	
	<p>L'œuvre, la musique et les autres arts **</p>	
<p>Autres travaux réalisés : recherche, dossier, exposé, critique de concert, montage d'un concert, etc.)</p>		

\* Pour chacune, vous préciserez l'esthétique de référence, le matériel instrumental mobilisé (voix, instrument, électroacoustique) et, dans le cas d'un travail d'interprétation/arrangement/recréation, l'œuvre choisie.

\*\* Pour chaque problématique, vous indiquerez les principales œuvres travaillées et, pour chacune d'entre elles, la perspective d'étude privilégiée.

## 6. Théâtre

Épreuve orale  
Préparation : 30 minutes  
Durée : 30 minutes  
Première partie : 15 minutes maximum  
Seconde partie : le temps restant



L'épreuve orale est organisée en 2 parties : un travail théâtral sur plateau (**contrairement à l'épreuve obligatoire de série L**) et un entretien.

L'entretien prend appui sur le **dossier** du candidat (5 à 15 pages annexes comprises) introduit par une **fiche pédagogique**, (rédigée par le professeur pour les candidats suivant l'enseignement facultatif et signée par le chef d'établissement pour les candidats scolarisés). Cette fiche présente les questions abordées dans le cadre du programme ainsi que la démarche suivie au cours de l'année scolaire. Elle énumère les diverses activités de l'année : pratique théâtrale, spectacles vus et étudiés, rencontre de professionnels, etc.

Un modèle de fiche pédagogique est placé en annexe.

Le dossier est élaboré et rédigé par le candidat et comprend :

- son travail personnel (dans le cadre du projet collectif de la classe quand il suit un enseignement facultatif) ;
- son parcours de spectateur ;
- un choix de travaux élaborés pendant l'année scolaire.

Il est attendu du candidat qu'il présente un point de vue réflexif et critique sur chacun des éléments du dossier précités. Le dossier informe les examinateurs sur le travail du candidat et constitue un support indispensable à l'entretien. Il est exigible et fait l'objet d'une évaluation. Au moins 8 jours avant l'épreuve, le dossier est mis à la disposition du jury qui l'évalue durant cette période.

### *Première partie : travail théâtral*

En rapport avec le projet mis en œuvre au sein de l'enseignement facultatif théâtre au lycée, le candidat présente au jury un travail théâtral sur plateau. Celui-ci peut être individuel ou collectif.

Dans ce dernier cas, chaque candidat est évalué individuellement.

Le jury peut faire retravailler le candidat immédiatement après sa prestation et, en vue d'enrichir le travail présenté initialement, lui proposer plusieurs exercices à réaliser. Cette reprise de jeu fournit les éléments d'un dialogue avec le candidat et permet de mesurer sa capacité à analyser sa pratique.

Sur proposition du candidat, il est possible que le travail théâtral prenne la forme non pas d'une interprétation scénique mais d'une proposition personnelle contribuant à un projet de mise en scène (maquette, esquisse de scénographie, costumes, etc.). Cette présentation devra être en rapport avec le projet collectif de l'année de terminale.

### *Seconde partie : entretien*

Après un bref exposé n'excédant pas 5 minutes au cours desquelles le candidat présente son dossier et explicite ses choix et son engagement dans les diverses activités de l'année, le jury conduit un entretien portant sur les différents éléments du dossier et la présentation qu'en a faite le candidat. À cette occasion, il interroge plus précisément le candidat sur l'un des éléments que le jury aura choisi d'approfondir.

### **- Critères d'évaluation et notation**

L'épreuve est notée sur 20 points répartis comme suit :

- 10 points pour le travail théâtral ;
- 4 points pour le dossier ;
- 6 points pour l'entretien.

### **- Candidats individuels ou en établissement privé hors contrat ou n'ayant pas l'enseignement au lycée**

Ils se présentent à l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires, suivant ou non un enseignement de théâtre facultatif.

L'ensemble du dossier :

- fiche pédagogique
- document de 5 à 15 pages

devra être adressé 15 jours avant l'épreuve :

- si vous êtes candidat scolaire (ayant suivi ou non un enseignement facultatif), à votre établissement (qui le transmettra à l'examinateur)
- si vous êtes candidat individuel ou en établissement privé hors contrat, par courrier au bureau DEC 1.

## Modèle de fiche pédagogique

### Théâtre et expression dramatique

Baccalauréat : épreuve facultative, toutes séries générales et technologiques

(Fiche à remplir par chaque professeur (pour les candidats suivant l'enseignement facultatif) et à joindre au dossier des candidats.)

Nom :	Prénom :
Année scolaire : 2017-2018 Établissement :	Série :
Professeur et partenaires : <i>(pour les candidats suivant l'enseignement facultatif)</i>  Effectif total de l'option :	

#### Description sommaire du travail de la classe

Nature, objectifs et déroulement du projet collectif :

Questions abordées :

#### Activités diverses

Recherches personnelles (objets de la recherche - objectifs) :

**Spectacles vus :**

Modalités de la préparation (à remplir uniquement par les candidats à titre individuel ou les candidats issus d'un établissement hors contrat) :

Signature du professeur :  
*(pour les candidats suivant l'enseignement facultatif)*

Visa du chef d'établissement  
*(pour les candidats scolarisés uniquement)*

Signature de l'élève :



**Attention :**

- Pour les candidats au baccalauréat général uniquement : il est possible de présenter les 2 LCA
- Ne pas confondre
  - o l'épreuve de **LCA grec qui correspond au grec ancien** avec
  - o l'épreuve de **grec moderne qui est la langue vivante actuellement parlée en Grèce.**

**Textes réglementaires :**

- note de service n°2003-084 du 14 mai 2003 – BO n°21 du 22 mai 2003
- note de service n°2013-047 du 2 avril 2013 – BO n°15 du 11 avril 2013.

**Nature et modalités de l'épreuve**

Durée : 15 minutes

Temps de préparation : 30 minutes

Le candidat fournit à l'examineur la liste des textes étudiés pendant l'année de terminale, organisée selon les entrées inscrites dans le programme de la classe terminale (4 en latin, 3 en grec). Cette liste est signée par le professeur et visée par le chef d'établissement. Le candidat dispose d'un dictionnaire latin français ou grec français pendant le temps de préparation.

L'examineur choisit dans la liste présentée par le candidat un texte d'une trentaine de lignes ou de vers.

**Préparation**

- a) L'examineur propose au candidat un passage représentant environ le quart du texte retenu, le candidat devra traduire ce passage.
- b) Le candidat doit préparer un commentaire de l'ensemble du texte retenu en le mettant en perspective avec l'entrée du programme correspondante.
- c) L'examineur propose d'autre part 2 à 3 lignes ou vers extraits d'un texte non préparé pendant l'année et ne figurant donc pas sur la liste du candidat, accompagné d'une traduction de type universitaire. Cet "exercice sur texte et traduction" relève de la même entrée du programme que le texte retenu initialement. Le candidat devra montrer comment il s'approprie le texte latin ou grec à l'aide de la traduction et faire les remarques qu'il juge nécessaires.

**Interrogation**

- a) Le candidat situe, lit et traduit les lignes ou vers choisis par l'examineur.
- b) Le candidat commente l'ensemble du texte retenu en le mettant en perspective avec l'entrée du programme correspondante.

Un temps d'entretien permet alors à l'examineur de revenir sur un point ou 2 de la traduction ou du commentaire.

- c) Enfin, le candidat analyse et apprécie la traduction du passage non préparé pendant l'année.

L'examineur propose une note globale qui évalue les compétences de lecture et prend en compte :

- les connaissances linguistiques du candidat ;
- sa capacité à mobiliser sa culture générale sur les entrées du programme de la classe de terminale ;
- sa capacité de réaction face au texte non préparé pendant l'année accompagné de sa traduction, et la qualité de son appropriation du texte.

Cette dernière appréciation ne peut qu'ajouter des points dans la note finale.

**Programme**

**NOUVEAUTÉ.** Les œuvres obligatoires inscrites au programme sont :

- en grec : Longus, Pastorales. *Daphnis et Chloé*, livre I
- en latin : Sénèque, *Phèdre*.

Pour plus de détail, consultez : [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=90539](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90539)

## C – La langue des signes française (LSF)

Sauf S-EAT



### Textes réglementaires :

- note de service n°2007-191 du 13 décembre 2007 - BO n°46 du 20 décembre 2007
- arrêté du 3 juin 2009 - BO n° 29 du 16 juillet 2009.

### Nature et modalités de l'épreuve

Durée : 20 minutes

Temps de préparation : 30 minutes

L'épreuve prend appui sur un document apporté par l'examineur. Durant toute l'épreuve, l'examineur et le candidat ne communiquent qu'en langue des signes, à l'exclusion de tout autre langage. L'épreuve se déroule de la manière suivante :

#### a) Temps de préparation

L'examineur propose au candidat 2 documents un document iconographique contemporain et un texte contemporain, écrit en français, d'une longueur maximale de 2 000 signes typographiques. Sur chaque document figure la mention "Ne rien écrire sur ce document. Le restituer à l'examineur après l'épreuve."

Le candidat prend les documents qui lui sont présentés et commence sa préparation, durant laquelle, en particulier, il choisit sur lequel des 2 portera son évaluation. Il s'ensuit que le temps utilisé pour découvrir les documents fait partie intégrante des 30 minutes de préparation.

#### b) Présentation du document par le candidat (Notée sur 10 points)

Le candidat informe l'examineur du document qu'il a choisi. Il en fait ensuite une présentation, qui ne doit pas être un commentaire formel, pendant une durée maximale de 5 minutes. Le candidat n'est ni interrompu ni relancé par l'examineur.

#### c) Entretien entre l'examineur et le candidat (Noté sur 10 points)

L'entretien qui suit la présentation est conduit par l'examineur qui, prenant appui sur le document support et l'exposé du candidat, formule des questions pour, par exemple, permettre au candidat de préciser une analyse ou un point de vue ou de développer une idée. Le candidat, tout comme l'examineur, peut étendre la discussion sur d'autres points sans lien direct avec le document.

L'entretien dure un minimum de 15 minutes. Si le candidat n'a pas épuisé la durée de 5 minutes qui pouvait être consacrée à la présentation du document, l'entretien est prolongé d'autant.

### Modalités d'évaluation

Le candidat doit s'exprimer clairement dans une gamme de langue suffisamment étendue pour pouvoir décrire, exprimer un point de vue voire développer une argumentation. Sont plus particulièrement retenus les critères d'appréciation ci-après.

#### ■ Pour la présentation du document par le candidat :

- Le candidat est capable de rendre compte du contenu du document qui lui est proposé. Il doit pouvoir le décrire, expliciter la situation ou le thème présenté, apporter un commentaire personnel s'il le juge approprié ou pertinent.
- Le candidat fait preuve de sa capacité à signer clairement, à un rythme naturel et à un niveau qui n'entrave pas la transmission de sa présentation.

#### ■ Pour l'entretien entre l'examineur et le candidat :

- Le candidat comprend des signes familiers et fréquents portant sur des domaines familiers ou des questions d'actualité que l'examineur utilise de manière naturelle.
- Le candidat est capable de faire face à une situation de communication où il lui est demandé de bien recevoir un message ou une question afin de pouvoir réagir ou répondre en s'exprimant à son tour par des signes clairs et à un rythme convenable.
- Le candidat fait la preuve d'une certaine aisance. Il peut ainsi signer en continu pour exprimer ou défendre un point de vue, argumenter voire apporter une contradiction.

### Programme

Le programme étant très important, vous trouverez le détail sur :

<http://eduscol.education.fr/cid47774/enseignement-de-la-langue-des-signes.html>



### Choix des épreuves

Le choix d'une langue est laissé à votre appréciation lors de l'inscription à l'examen, il doit être différent de vos 2 langues vivantes obligatoires.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des épreuves facultatives de langues vivantes étrangères et régionales qui peuvent être subies **dans l'académie de Bordeaux**.

Séries	Langues vivantes étrangères au choix <b>Evaluation orale</b>	Langues vivantes étrangères au choix <b>Evaluation écrite</b>	Langues vivantes régionales au choix <b>Evaluation orale</b>
<b>Générales :</b> ES L (sauf spécialité L-LV3) S (sauf EAT)	Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Grec moderne (différent du grec ancien), Hébreu, Italien, Japonais, Portugais, Russe.	Albanais, Amharique, Arménien, Bambara, Berbère (chleuh, kabyle ou rifain), Bulgare, Cambodgien, Coréen, Croate, Estonien, Finnois, Haoussa, Hindi, Hongrois, Indonésien-Malais, Laotien, Lituanien, Macédonien, Malgache, Norvégien, Persan, Peul, Roumain, Serbe, Slovaque, Slovène, Suédois, Swahili, Tamoul, Tchèque, Turc et Vietnamien.	Basque, Occitan-Langue d'Oc.
<b>Technologiques :</b> <b>NOUVEAUTÉ</b> STHR TMD			
<b>Attention :</b> les langues vivantes facultatives ne seront organisées que s'il y a un interrogateur dans l'académie			

#### Cas particuliers :

- En série générale, vous ne pouvez pas vous inscrire à plus de 3 langues vivantes à l'examen, épreuves obligatoires et facultatives confondues. Un candidat de série L - spécialité LV3, ne peut choisir aucune épreuve de langue vivante facultative.
- Vous êtes sur le territoire français depuis moins de 2 ans et n'avez pas bénéficié d'un enseignement de langues vivantes étrangères : vous pouvez être autorisé par le recteur de l'académie à choisir votre langue maternelle comme épreuve obligatoire de LV1 ou LV2 uniquement. Une demande écrite, accompagnée d'un avis motivé du chef d'établissement pour un candidat scolaire, doit alors être transmise avec la confirmation d'inscription. Si vous bénéficiez de cette dérogation, vous ne pourrez pas présenter d'épreuve facultative de langue vivante.

#### Epreuve orale

Temps de préparation : 10 minutes - Durée : 20 minutes

Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL : A2 « niveau intermédiaire ou usuel ». L'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation de cette épreuve.

Le candidat présente à l'examineur la liste des notions\* du programme qu'il a étudiées dans l'année et les documents qui les ont illustrées. L'examineur choisit l'une de ces notions\*. Après 10 minutes de préparation, le candidat dispose d'abord de 10 minutes pour présenter cette notion\*. Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes.

\* Aide sur les notions ⇒ <http://eduscol.education.fr/cid65776/ressources-pour-cycle-terminal.html>

#### Epreuve écrite

D'une durée de 2 heures, elle se substitue à l'épreuve orale pour certaines langues vivantes étrangères dont la liste est indiquée sur le tableau ci-dessus et se déroule généralement vers la fin du mois de mars.

L'épreuve vise à évaluer le degré de compréhension d'un texte écrit d'une longueur de 20 à 30 lignes et la qualité de son expression personnelle dans la langue vivante étrangère. Le texte rédigé en langue contemporaine peut être d'origines diverses (extrait de journal, de revue, de nouvelle, de roman, etc.).

Il doit être immédiatement intelligible à des locuteurs de la langue considérée sans référence excessive à un contexte culturel extérieur au texte.

Le candidat doit traduire quelques lignes du texte (10 au maximum) et répondre en langue étrangère à des questions portant sur le texte. Le barème est de 5 points pour la traduction et de 15 points pour les questions.





**Texte réglementaire** : note de service n° 2017-062 du 10/04/2017 - BO n°17 du 27/04/2017.

L'évaluation se déroule pendant le temps scolaire dans l'établissement de formation du candidat et dans une salle munie d'un dispositif technique relié au réseau et permettant la projection de documents informatiques.

L'évaluation est réalisée par 2 enseignants dont un, au moins, aura suivi et formé l'élève pendant l'année.

Les candidats se présentent à l'épreuve munis d'un « dossier-projet » (de 10 pages au maximum et sous forme imprimée ou, de préférence, enregistré sur un support numérique) qu'ils ont élaboré en commun. Celui-ci sert uniquement de base à l'épreuve et n'est pas évalué en tant que tel.

**Durée** (modulable selon la taille du groupe, sur la base de 15 minutes par candidat).

L'épreuve est composée de 2 parties consécutives, notée sur 20 points.

L'épreuve consiste en une soutenance orale qui se décompose en 2 temps :

- premier temps, le groupe de candidats (ou le candidat) présente le projet de création numérique réalisé (durée maximale : 10 min par candidat) ;
- second temps, un entretien avec les deux membres de la commission permet d'interroger chaque candidat sur sa contribution personnelle au projet (durée maximale : 5 min par candidat).

### **Déroulement de l'épreuve**

Les candidats effectuent tout d'abord, une présentation orale de leur projet, d'une durée maximale de 10 minutes chacun, pendant laquelle ils ne sont pas interrompus par les membres de la commission, mais durant laquelle ils peuvent prendre successivement la parole.

La présentation du projet est structurée de façon à mettre en évidence :

- le but visé et les méthodes et techniques informatiques choisies pour atteindre ce but ;
- la démarche de projet qui a conduit au résultat tel qu'il est présenté ;
- la dimension collaborative du projet liée au travail en équipe ;
- les enjeux sociaux, économiques ou culturels associés à la création numérique présentée ;
- l'originalité de la création numérique présentée par rapport à certaines formes traditionnelles de création.

À l'issue de la présentation, l'entretien avec chaque candidat permet d'approfondir certains aspects de cette dernière.

### **Candidats individuels ou en établissement privé hors contrat ou n'ayant pas l'enseignement au lycée**

Les candidats sont évalués à partir de la présentation d'un projet réalisé individuellement. L'épreuve orale, d'une durée de 15 minutes maximum, porte sur les objectifs figurant dans le programme de l'enseignement facultatif informatique et création numérique et s'organise suivant les mêmes modalités que les candidats sous statut scolaire.

En vue de cette épreuve, le candidat constitue un dossier composé de 10 pages maximum et remet son dossier au plus tard 8 jours avant la date de l'épreuve, au centre d'examen qui lui est indiqué par le recteur d'académie. Il atteste sur l'honneur qu'il en est l'auteur.

L'épreuve facultative informatique et création numérique permet d'évaluer les 5 compétences suivantes :

- concevoir et définir un projet de création numérique ;
- collaborer dans la création d'un projet numérique ;
- défendre à l'écrit ou à l'oral une réalisation numérique ;
- envisager la dimension sociétale d'un projet numérique et de sa réalisation ;
- confronter une création numérique aux formes traditionnelles de création auxquelles elle fait écho.

L'évaluation de cette épreuve résulte d'une appréciation globale de ces compétences.

La note sur 20 se décompose de la manière suivante selon les 2 parties de l'épreuve :

- première partie : présentation du projet de création numérique (12 points) ;
- deuxième partie : entretien avec le candidat sur sa contribution personnelle au projet (8 points).



**Textes réglementaires**

- circulaire n°2012-093 du 8 juin 2012, modifiée par la circulaire n°2015 du 16 avril 2015
- circulaire n°2017-073 du 19 avril 2017
- <http://www.ac-bordeaux.fr/cid79663/education-physique-sportive.html>



à la session 2017, 42 % des candidats n'ont pas eu de points supplémentaires en raison de la difficulté des épreuves !

**Attention** : L'EPS de complément n'est pas une épreuve facultative mais une spécialité obligatoire, assurée uniquement dans 4 lycées :

- Alcide Dusolier à Nontron (24)
- Borda à Dax (40)
- Les Graves à Gradignan (33)
- George Sand à Nérac (47).

Les candidats ne peuvent pas se présenter à l'épreuve facultative d'EPS s'ils sont dispensés en début ou en cours d'année scolaire de l'épreuve obligatoire d'EPS ou s'ils sont inscrits à l'épreuve d'EPS de complément. Si un candidat devient inapte en EPS en cours d'année, son inscription à l'épreuve facultative sera annulée.

**NOUVEAUTÉ !** Les candidats scolarisés en lycée agricole, n'ont pas accès aux épreuves facultatives ponctuelles : par conséquent, ils ne peuvent pas choisir le judo, le tennis, la natation de distance, le rugby ou le surf.

**Modalités d'évaluation**

Si l'enseignement d'EPS facultatif est assuré dans l'établissement		Si l'enseignement d'EPS facultatif n'est pas assuré dans l'établissement ou si le candidat n'est pas scolarisé
CCF contrôle en cours de formation	Contrôle ponctuel	Contrôle ponctuel
Les candidats présentent 2 activités qu'ils suivent depuis la seconde.	Le contrôle ponctuel est en fin d'année (mars à mai). - La pratique sportive est notée sur 16 points ( <b>niveau régional souhaité pour avoir une note supérieure à la moyenne</b> ) - L'entretien d'environ 15 minutes est noté sur 4 points et atteste des connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et de la réflexion du candidat sur sa pratique.	
<b>Attention</b> : Le choix du CCF n'est possible que dans certains établissements et pour certaines activités : <b>renseignez-vous !</b> <b>NOUVEAUTÉ !</b> Ce seul choix est possible en lycée agricole (PPS).	<b>En contrôle ponctuel</b> , l'activité choisie lors de l'épreuve facultative d'EPS peut être identique à une de celles présentées au titre de l'enseignement obligatoire.	

**Tenue / Matériel à apporter par le candidat**

Le jury peut à tout moment interrompre la participation d'un candidat à une activité et lui en interdire l'accès du fait d'un comportement ou d'une tenue pouvant mettre en cause sa sécurité ou celle des autres.

Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux, d'objets décoratifs et/ou de piercings n'est pas autorisé.

En plus de la convocation aux épreuves et d'une pièce d'identité, le candidat doit obligatoirement porter une tenue correcte et appropriée à l'épreuve sportive choisie. L'équipement particulier à apporter est détaillé ci-dessous pour chaque activité.

**La préparation physique est primordiale (voir détail pages suivantes).**



## 2. Natation de distance

L'épreuve peut se dérouler en bassin de 25 m ou de 50 m, en extérieur ou couvert. Les règles de la FINA doivent être respectées (départ, technique de nage, virages...). Le jury pourra arrêter le nageur au cours de l'épreuve lorsque celui-ci sera « hors barème.»



NATATION DE DISTANCE		Principes d'élaboration de l'épreuve								
Compétence attendue		Le candidat effectue un parcours continu chronométré de 800 mètres en crawl. Les temps sont relevés par le jury par tranche de 100 mètres. La prestation est considérée comme réglementaire si la nage est effectuée comme suit : - action alternée et retour aérien des bras vers l'avant, action alternée des jambes de type « battements » ; - phases d'immersion du visage plus longues que les phases d'émergence.								
Niveau 5 Pour produire la meilleure performance, se préparer et nager longtemps en crawl, en s'économisant afin de pouvoir nager vite au terme de cet effort prolongé.		Degrés d'acquisition du niveau 5								
Pts à affecter	Éléments à évaluer	Degrés d'acquisition du niveau 5								
14/20	Temps réalisé sur l'intégralité du parcours  <b>LIRE : 18'05</b>	Note /14	Filles	Garçons	Note /14	Filles	Garçons	Note /14	Filles	Garçons
		1	18'20	16'20	6	16'08	14'30	9.5	14'50	13'26
		1.5	<del>18'55</del>	16'08	6.5	15'56	14'20	10	14'40	13'18
		2	17'50	15'56	7	15'44	14'10	10.5	14'30	13'10
		2.5	17'35	15'44	7.5	15'32	14'00	11	14'20	13'02
		3	17'20	15'32	8	15'20	13'50	11.5	14'10	12'54
		3.5	17'08	15'20	8.5	15'10	13'42	12	14'00	12'46
		4	16'56	15'10	9	15'00	13'34			
		4.5	16'44	15'00						
		5	16'32	14'50						
		5.5	16'20	14'40						
		Bonus de 1pt pour performance réalisée dans un bassin de 50 mètres (dans la limite de 12 pts pour le temps réalisé).								
	Temps réalisé sur la dernière tranche de 100 mètres	Le temps réalisé sur la huitième et dernière tranche de 100 mètres est supérieur ou égal à celui d'au moins une des deuxième à septième tranches. <b>0 point</b>			Le temps réalisé sur la huitième et dernière tranche de 100 mètres est strictement inférieur à celui de chacune des deuxième à septième tranches. <b>2 points</b>					
06/20	Modes de préparation à l'effort	La préparation est progressive. Sa durée est suffisante pour obtenir une activation cardio-respiratoire et circulatoire en relation avec l'effort projeté. Le candidat utilise progressivement des allures qui se rapprochent de celles de l'épreuve. <b>0,5 point</b>			La préparation est progressive. Sa durée est suffisante pour obtenir une activation cardio-respiratoire et circulatoire en relation avec l'effort projeté. Le candidat varie les modes de nage et utilise progressivement des allures qui se rapprochent progressivement de celles prévues pour l'épreuve. La préparation inclut une prise de repères techniques. <b>de 1 point à 1,5 point</b>			La préparation est progressive. Sa durée est suffisante pour obtenir une activation cardio-respiratoire et circulatoire en relation avec l'effort projeté. Le candidat varie les modes de nage et utilise progressivement des allures qui se rapprochent de celles prévues pour l'épreuve. La préparation inclut des mobilisations articulaires spécifiques et une prise de repères techniques. <b>de 1,5 point à 2 points</b>		
	Gestion de l'effort : Écart entre les temps extrêmes réalisés par tranche de 100 m à l'exception de la première et de la dernière	<b>Inférieur ou égal à 10 s : 0,5 point</b>			<b>Inférieur ou égal à 8 s : 1 point</b> <b>Inférieur ou égal à 6 s : 1,5 point</b>			<b>Inférieur ou égal à 4 s : 2 points</b>		
	Virages	Virages ralentissent la progression : <b>0 points</b> Les virages sont efficaces. Ils sont effectués par redressement : <b>0,5 point</b>			Les virages sont efficaces. Les culbutes sont présentes en début de parcours. <b>de 1 à 1,5 point</b>			Les virages sont efficaces. Les culbutes sont le plus souvent présentes. <b>2 points</b>		

### Équipement particulier à apporter obligatoirement par le candidat en natation :

- un maillot de bain 1 pièce (combinaison intégrale, bermuda et short sont interdits),
- un bonnet de bain,
- une serviette de bain.

Les lunettes de natation sont recommandées ainsi qu'une tenue de rechange pour la sortie de l'eau si l'épreuve se déroule en bassin extérieur.

### 3. Rugby

L'épreuve peut se dérouler sur un terrain synthétique.

Il est conseillé de pratiquer ce sport en club.



RUGBY		PRINCIPES D'ELABORATION DE L'EPREUVE			
COMPETENCE ATTENDUE					
NIVEAU 5 :		Match à 7 contre 7 sur un terrain de 50m x 40m, opposant des équipes dont le rapport de force est équilibré a priori. Chaque équipe dispute au moins 2 rencontres de 14 minutes, dont au moins deux rencontres contre la même équipe. Entre les rencontres, les temps de repos sont mis à profit pour réajuster l'organisation collective en fonction du jeu adverse. Les règles essentielles sont celles du rugby à 7 scolaire (mêlée à 3 simulée, touche à 2 sans aide au sauteur, jeu au pied sur tout le terrain). Le placage est interdit au-dessus des abdominaux, tout comme un placage retournant le porteur de balle à l'envers. Lors de chaque rencontre, chaque équipe peut bénéficier d'un « temps-mort » d'1 minute pour adapter son organisation en fonction du contexte de jeu et du score.			
POINTS A AFFECTER	ELEMENTS A EVALUER	Degrés d'acquisition du NIVEAU 5			
		De 0 point à 8 points	De 10 points à 16 points	De 17 points à 20 points	De 17 points à 20 points
10/20	Pertinence et efficacité de l'organisation collective <i>Degré d'organisation collective de l'équipe</i> <i>Analyse et exploitation du rapport de force entre les équipes</i>  <i>En attaque</i> (4 points)          <i>En défense</i> (4 points)	<b>L'équipe exploite le rapport de force quand il est favorable ou équilibré</b> de 0 à 3,5 points Organisation collective offensive liée à des successions d'actions pour concentrer la défense et la contourner, ou étirer pour traverser. Alternance de JEU GROUPE/JEU DEPLOYE déséquilibrant et libérant des espaces. Le choix de la forme de jeu groupé ou déployé permet à l'équipe d'avancer dans un rapport de force favorable ou équilibré. Ligne défensive disposée en largeur pour bloquer la progression. Contestation au point de blocage (regroupement) et sur les bords, mais tendance parfois à trop s'engager en nombre dans le regroupement.  <b>Reorganisation défensive incomplète après plusieurs regroupements offensifs qui ne permet pas d'inverser le rapport de force.</b>	<b>L'équipe fait basculer le rapport de force en sa faveur qu'il soit favorable, équilibré ou défavorable</b> de 4 à 6 points Organisation collective réactive, par enchaînements d'actions (mixage des 3 formes de jeu : jeu groupé / jeu déployé / jeu au pied). Déplacements coordonnés des joueurs, variation du rythme de jeu. Continuité du jeu plus assurée malgré une distribution de rôles pas toujours adaptée. Placement constant des équipiers, mais remplacement encore inégal selon la durée de la séquence de jeu.          <b>Ligne défensive pressant haut après plusieurs temps de jeu, couissant, apparition d'une couverture en arrière du 1er rideau. Fait reculer l'attaque, provoque des récupérations dans la ligne d'affrontement.</b>	<b>L'équipe fait basculer le rapport de force en sa faveur en gérant collectivement les temps forts et temps faibles</b> de 6,5 à 8 points Organisation collective offensive réactive, créatrice d'incertitudes par combinaisons d'actions de plusieurs joueurs (mixage des 3 formes de jeu, circulation coordonnée du ballon et des joueurs, variation collective du rythme de jeu). Capacité à tenir des rôles stratégiques dans l'organisation collective. Distribution et redistribution des rôles adaptées. Placement et remplacement constant des coéquipiers.          <b>1<sup>ère</sup> ligne défensive pressant haut, couissant selon le contexte, en reconstruction permanente avec mise en place d'une couverture en arrière du 1<sup>er</sup> rideau.</b>	
	Efficacité collective (2 points) <i>Gain des rencontres</i> <i>Effets des organisations collectives choisies sur l'évolution du score</i>	Possession non significative, peu de marque 0 point	En fonction du nombre de matchs joués et donc gagnés ou perdus Temps de possession croissant, marques ponctuelles 1 point	Possessions longues conclues plus régulièrement 2 points	
10/20	Contribution et efficacité individuelle du joueur dans l'organisation collective  <i>En attaque :</i> (6 points) <i>Prise de décisions dans la relation porteur de balle / non porteur de balle</i>          <i>En défense :</i> (4 points) <i>efficacité individuelle pour protéger la cible et récupérer la balle</i>	<b>Joueur engagé et réactif.</b> De 0 à 4,5 points Joueur capable de répondre à une situation rapidement et de coordonner certaines actions avec ses partenaires. <b>PB :</b> avance, provoque et conserve au contact, passe avec précision. <b>NPB :</b> soutient au contact pour avancer, enjambe et protège le porteur au sol, ne se replace pas assez vite en largeur et profondeur pour assurer la circulation de balle.  <b>Défenseur :</b> plaque et/ou bloque : Si proche du regroupement, lutte pour contester et récupérer. Si loin du regroupement, se replace sur une ligne de façon irrégulière, pour protéger les côtés.	<b>Joueur ressource : organisateur et décisif.</b> De 5 à 8 points Joueur capable d'enchaîner des actions coordonnées avec ses partenaires au moment « juste ». <b>PB :</b> crée un danger pour favoriser une rupture (fixe et décale, gagne à 1 c 1, s'engage dans l'intervalle et traverse la défense, joue au pied derrière la défense). <b>NPB :</b> change son déplacement pour répondre au choix du porteur, précision de l'aide par de la réactivité et le geste technique juste, sait être utile loin du ballon.  <b>Défenseur :</b> adapte sa conduite à la situation (presse haut, freine, pilote le coulisage de la ligne). Plaqué l'adversaire et tente de récupérer le ballon Supplée un partenaire dépassé. Joueur capable de demander un temps mort ou de proposer des solutions lors du temps de concertation.	<b>Joueur ressource : organisateur et décisif, garant de l'organisation collective.</b> De 8,5 à 10 points Joueur capable d'anticiper, de renforcer la cohésion de l'équipe, de transformer les choix tactiques. <b>PB :</b> joue au pied pour un partenaire en mouvement. Feinte la transmission et réalise des passes vrillées des deux côtés. <b>NPB :</b> arrive lancé à hauteur du PB dans l'intervalle et/ou joue un rôle de leurre pour déjouer la défense.  <b>Défenseur :</b> - presse haut sur son adversaire direct qu'il soit ou non PB et défend en avançant ; - plaque puis conteste immédiatement le ballon ; - se déplace dans le 2 <sup>ème</sup> rideau en fonction du ballon. Joueur capable de demander un temps mort à bon esclent ou de proposer des solutions pertinentes lors du temps de concertation.	

#### Equipement particulier à apporter obligatoirement par le candidat en rugby :

- un maillot à manches longues
- un short
- des crampons
- un protège dents
- un collant en lycra (pour éviter les brûlures sur terrain synthétique).

## 4. Surf

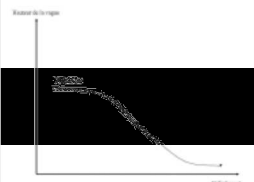
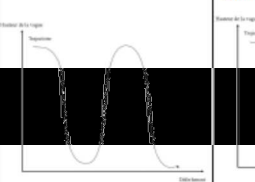



**Test de Rolland\* obligatoire à joindre à la confirmation d'inscription** : pour d'évidentes raisons de sécurité, le candidat devra **obligatoirement** adresser une attestation (année scolaire en cours) de réussite au Test de Rolland\*, validée par un MNS (signature et cachet de la piscine), ou par un professeur d'EPS (+ signature et cachet du Chef d'établissement).

**L'absence de ce justificatif entraîne l'annulation d'inscription à l'épreuve.**

\*Test de Rolland : nager 100m sans interruption et sans reprendre pied, en alternant 12,50m en nage libre et 12,50m en immersion totale.

L'épreuve se déroule exclusivement sur la côte basque (64), en mars-avril, en fonction des conditions climatiques et des coefficients de marée.

SURF - option facultative		PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE		
<b>COMPÉTENCE ATTENDUE</b>		Conditions de l'épreuve : Après un échauffement sur la plage pris en charge par le candidat, l'évaluation de la prestation physique se déroulera en 1 session dont le temps des séries (de 20 à 30 mn) et le nombre de vagues seront déterminés le jour de l'épreuve par le Président de Jury. Une prestation de surfeur(s) de haut-niveau servira de référence au jury pour prendre en compte les conditions climatiques du jour de l'épreuve.		
<b>NIVEAU 5 :</b> Prévoir, conduire son déplacement afin d'optimiser le potentiel de la vague choisie en ayant un surf fluide, radical, contrôlé et varié dans la section la plus critique de la vague. Assurer sa sécurité et celle d'autrui.				
<b>POINTS À AFFECTER</b>	<b>ÉLÉMENTS À ÉVALUER</b>	<b>DÉGRES D'ACQUISITION DU NIVEAU 5</b>		
10 pts	PERFORMANCE Moyenne des 2 meilleures vagues	<b>0 à 4,5</b>	<b>5 à 7,5</b>	<b>8 à 10</b>
		Surf à plat. Absence de répartition de charge sur les appuis. Manœuvres rares et mal contrôlées, loin du déferlement. Déséquilibres fréquents, perte de vitesse. 	Maintien de la vitesse acquise. Enchaînement de manœuvres simples. Exploite la hauteur de la vague proche de la zone critique. 	Manœuvres radicales dans la section la plus critique de la vague. Explosivité des manœuvres, surf en carving. Vitesse intense et soutenue. 
5 pts	LECTURE et CHOIX DES VAGUES	<b>0 à 1,5</b>	<b>2 à 3,5</b>	<b>4 à 5</b>
		Choix de vagues peu judicieux. Prise de vagues aléatoire. Erreur de placement, mauvaise lecture du milieu.	Sélectionne les vagues qui offrent un bon potentiel de surf. Se place régulièrement au point de déferlement.	Lecture efficace et choix des meilleures vagues par anticipation.
5 pts	MAÎTRISE du MILIEU et de la SECURITE	<b>0 à 1,5</b>	<b>2 à 3,5</b>	<b>4 à 5</b>
		Mise à l'eau peu judicieuse. Rame peu efficace. Gêne les autres surfeurs par un manque de maîtrise de sa planche (interférences, canards mal contrôlés...)	Se déplace en sécurité grâce à une rame et des canards efficaces. Baisse d'efficacité sur la durée.	Évolue de façon efficiente quelles que soient les contraintes du milieu tout au long de la série.

### Équipement particulier à apporter obligatoirement par le candidat en surf :

- une planche de surf (équipée d'un cordon de sécurité et de cire ou de pads antidérapants) en bon état et adaptée à son niveau,
- une combinaison intégrale en néoprène adaptée au surf dans une eau à 12° - 15°C (4/3 mm),
- une serviette de bain et une tenue de rechange pour la sortie de l'eau.

### Conditions de l'épreuve :

- Appel des candidats et vérification des pièces d'identité,
- Échauffement des candidats hors de l'eau,
- Prestation physique suivie d'un entretien oral,
- **Surf libre interdit jusqu'à la fin de l'épreuve.**

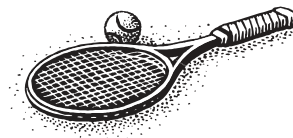
### Déroulement de l'épreuve :

1. Prestation physique :  
Le candidat devra réaliser une session de surf d'une durée de 20 à 30 minutes selon les conditions et les règles de priorité en vigueur. Les séries seront composées de 4 à 6 surfeurs. Un maximum de 10 vagues par surfeur sera autorisé.

2. Entretien oral : 15 minutes maximum  
Il se déroule après la prestation physique et porte sur :  
- l'analyse de sa propre pratique (retour sur sa prestation, implication du candidat dans l'activité),  
- la connaissance de l'activité et du milieu : météo, matériel, technique de l'activité, entraînement, sécurité, règlement et jugement...

## 5. Tennis

Il est conseillé de pratiquer ce sport en club.



**Attention : un candidat non classé a une note d'environ 06/20 !**

TENNIS		Principes d'élaboration de l'épreuve				
Compétence attendue						
Niveau 5 Pour gagner le match, concevoir et conduire des projets tactiques en adaptant son jeu (varier le rythme, masquer les coups, etc.) face à chaque adversaire.		Les matchs se jouent en un set de 4 jeux gagnants avec jeu décisif à 3 jeux partout. Les règles essentielles sont celles du tennis (terrain, filet, service, décompte des points, changement de côté). Chaque candidat dispute plusieurs rencontres contre des adversaires de niveau proche et arbitre au moins une rencontre. À chaque changement de côté, le candidat analyse la séquence qui vient de se dérouler et propose une stratégie pour la séquence suivante.				
Points à affecter	Éléments à évaluer	Degrés d'acquisition du niveau 5				
		0 point	9 points	10 points	16 points	17 points
04/20	<b>Pertinence et efficacité des choix stratégiques dans la gestion du rapport de force</b>	L'analyse du temps de jeu précédent est réaliste mais le projet se limite à des éléments habituels (jouer sur le revers, obliger l'adversaire à se déplacer davantage) qui peuvent néanmoins être efficaces.		Le candidat connaît bien ses points forts, il détecte globalement les points faibles de l'adversaire, il construit un projet et le met en place mais il parvient peu à le faire évoluer, si nécessaire, en cours de jeu.		L'analyse repose sur les éléments essentiels qui vont permettre de proposer un projet efficace qui s'appuie sur les points faibles et forts de l'adversaire au regard de ses propres possibilités.
10/20	<b>Qualité des techniques au service de la tactique</b>  Variété qualité et efficacité des actions de frappe Anticipation, équilibre et rapidité des déplacements, placements et replacements	Utilisation principalement de l'espace latéral et profond. Vitesse d'exécution souvent uniforme. Replacement sans tenir compte des possibilités de renvoi. Variation des trajectoires (longues, hautes et croisées) quand le rapport de force est défavorable. Frappes souvent en déséquilibre, sans transfert du poids du corps vers l'avant. Déplacements souvent tardifs et approximatifs, ajustements rares. Au service : première balle explosive, 2 balles identiques, ou 2ème balle sécuritaire.		Le terrain adverse est utilisé dans sa totalité. Variation de la vitesse d'exécution (quelques accélérations maîtrisées), et utilisation d'un même effet dans un schéma préférentiel (ex. : chop en revers pour défendre). Le joueur se replace en fonction des renvois probables (anticipation), et fait varier ses trajectoires (vitesse, direction, longueur, hauteur, effet) pour se donner du temps. Placement anticipé en fond de court, mais les déplacements vers le filet restent approximatifs. Différenciation première et seconde balle avec des variations en direction et en vitesse.		Optimisation de la gestion du couple risque/sécurité : variations de rythme en fonction du rapport de force. Le joueur masque ses coups pour créer de l'incertitude. Maîtrise technique de l'ensemble des coups utilisés et des différents effets dans des contextes et rapports de forces différents. Mise en action rapide et engagement physique optimal. Variation des effets au service sur les 2 balles.
02/20	<b>Le candidat gère son engagement et arbitre</b>	Le candidat s'échauffe, au mieux, de manière formelle. Il n'utilise pas les temps d'attente pour récupérer activement. Il accepte de tenir le rôle d'arbitre mais ne le remplit pas correctement.		Le candidat s'échauffe et récupère mais sans prendre en compte les aspects spécifiques de l'activité.  Il peut tenir le rôle d'arbitre mais présente quelques hésitations dans la décision.		Le candidat se prépare physiquement et psychologiquement à l'épreuve. Il utilise bien les moments d'attente et de récupération. Il peut assurer pleinement le rôle d'arbitre en montrant l'autorité nécessaire.
04/20	Gain des rencontres	Les points de gain des rencontres sont attribués à chaque joueur en fonction du niveau de jeu réel et du nombre de matchs gagnés, en tenant compte des écarts de scores.				

**Equipement particulier à apporter obligatoirement par le candidat en tennis :**

- une tenue adaptée à l'activité,
- des chaussures de tennis,
- une raquette et un tube de balles.



La période de référence de ces statuts s'étend de l'entrée au lycée jusqu'au 31 décembre 2017	
<p><b>Haut niveau du sport scolaire</b>  <b>NOUVEAUTÉ : les candidats de série S-EAT en lycée agricole ne peuvent prétendre à ce statut</b></p>	<p><b>Sportif de haut niveau (SHN) en France</b></p>
<p>Est concerné :</p> <p>a) le candidat ayant réalisé un podium en championnat de France scolaire (UNSS* ou UGSEL) durant sa scolarité au lycée</p> <p>b) l'officiel certifié au niveau national ou international (UNSS* ou UGSEL) durant sa scolarité au lycée.</p> <p>* en UNSS, le candidat doit obligatoirement vérifier s'il est sur les listes nationales figurant sur : <b>unss.org – rubrique RESULTATS</b></p>	<p>Le candidat sportif de haut niveau doit figurer ou avoir figuré pendant sa scolarité au lycée sur les listes du ministère chargé des sports selon l'un des statuts suivants :</p> <p>a) inscrit sur la liste des sportifs de haut-niveau (Élite, Senior, Jeune) arrêtée par le ministère chargé des sports ;</p> <p>b) inscrit sur la liste des « Espoirs » arrêtée par le ministère chargé des sports ;</p> <p>c) inscrit sur la liste des partenaires d'entraînement arrêtée par le ministère chargé des sports ;</p> <p>d) ne figurant pas sur les listes ministérielles et appartenant à des structures d'entraînement labélisées par le ministère chargé des sports (Pôle France, Pôle France Jeunes, Pôle Espoir) ;</p> <p>e) appartenant à un centre de formation de l'un des 11 clubs professionnels agréés et bénéficiant d'une convention de formation prévue à l'article L. 211-5 du code du sport, <b>à fournir à l'inscription</b> ;</p> <p>f) juge et arbitre inscrit sur la liste de haut niveau établie par le ministère chargé des sports.</p> <p style="text-align: center;"><b>Editer une attestation sur (pas d'attestation de club sportif) :</b></p> <p>- <b>Pour les Sportifs de haut niveau</b> : <a href="http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/article/Liste-des-sportifs-de-haut-niveau">http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/article/Liste-des-sportifs-de-haut-niveau</a></p> <p>- <b>Pour les espoirs et partenaires d'entraînement</b> : <a href="http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/article/Liste-des-sportifs-Espoirs-et-des-partenaires-d-entrainement">http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/article/Liste-des-sportifs-Espoirs-et-des-partenaires-d-entrainement</a></p> <p style="text-align: center;"><b>Aucun podium ou titre de champion de France n'est pris en compte.</b>  <b>Toute absence de justificatif entraîne l'annulation d'inscription à l'épreuve.</b></p>
<p><b>Le candidat précise son activité à l'inscription (liste officielle page suivante).</b></p> <p>La note de 16/20 est automatiquement attribuée en pratique sportive, les 4 points restants sont évalués lors d'un entretien oral obligatoire. Le candidat ABSENT à l'entretien aura "zéro" à l'ensemble de l'épreuve (sauf cas de force majeure dûment justifié).</p>	



### Liste des groupes d'activités SHN-HNSS qui peuvent être choisies

Terme à choisir sur INSCRINET	Disciplines reconnue de haut niveau par le ministère chargé des sports	Disciplines UNSS/UGSEL
Aéronautique	voltige aérienne	
Arts du cirque		arts du cirque
Athlétisme	athlétisme	athlétisme, cross-country
Aviron	aviron	aviron, aviron indoor
Base ball et softball	base ball et softball	base ball
Basket-ball	basket-ball	basket-ball
Billard	carambole, billard	
Bowling et de sports de quille	bowling	
Boxe et disciplines associées	boxe assaut, savate boxe française	boxe assaut, savate boxe française, full-contact
Canoë-kayak	slalom, descente, kayak polo, course en ligne-marathon	canoë-kayak, kayak polo
Course d'orientation	course d'orientation	course d'orientation
Cyclisme	cyclisme, cyclocross, vélo tout terrain, bicross	cyclisme sur piste, cyclisme sur route, cyclocross, vélo tout terrain BMX
Disciplines enchaînées	biathlon nordique, duathlon, triathlon, pentathlon moderne	aquathlon, duathlon, biathlon nordique, run and bike, raid multi-activités
Danse	danse par couple	danse acrobatique, danse contemporaine, danse hip-hop, danse sportive, danse tecktonik
Double dutch		double dutch
Echecs		jeu d'échecs
Equitation	concours complet, dressage, saut d'obstacle, attelage, endurance, voltige, reining (attelage)	
Escrime	escrime	escrime
Football	football, futsal	football, futsal
Football américain	football américain	
Golf	golf	golf
Gymnastique	gymnastique artistique, gymnastique rythmique, aérobic, trampoline-tumbling	gymnastique acrobatique, gymnastique artistique, gymnastique rythmique, aérobic/step, trampoline, fitness, stretching
Haltérophilie/musculation	haltérophilie, Force athlétique	haltérophilie, musculation, crossfitness
Handball	handball	handball
Hockey	hockey sur gazon, Hockey sur glace	hockey sur gazon
Montagne et escalade	escalade, ski alpinisme	escalade
Natation	natation course, natation en eau libre, natation synchronisée, plongeon, water-polo, nage avec palmes (Etude et sports sous-marins)	natation sportive, natation synchronisée, water-polo, nage avec palmes
Parachutisme	parachutisme en chute libre et sous voile	
Pelote basque	pelote basque	pelote basque
Pétanque et jeu provençal	pétanque	pétanque
Roller sports	patinage artistique, course roller, hockey rink, hockey	roller-skating
Rugby	rugby à XV, rugby à VII, rugby à XIII	rugby à XV, rugby à XIII
Sauvetage et de secourisme	sauvetage eau plate, sauvetage côtier	sauvetage
Ski	ski alpin, ski de fond, biathlon, saut à ski, combiné nordique, ski Freestyle, surf des neiges	ski alpin, ski cross, ski nordique, biathlon nordique, surf des neiges/snowboard
Sports nautiques	ski nautique classique, wakeboard	ski nautique classique, wakeboard
Sports auto/moto mobiles	sport automobile, karting, motocyclisme	
Sport boules	sport boules	sport boules
Sports de combat/arts martiaux	judo, jujitsu, karaté do, lutte libre, lutte gréco romaine, lutte féminine, sambo, taekwondo, wushu sportif	Judo, karaté, lutte
Sports de glace	bobsleigh, curling, danse sur glace, luge, patinage artistique, patinage de vitesse, skeleton	sports de glace
Sports de raquette	badminton, tennis, squash, tennis de table	badminton, tennis, squash, tennis de table, badten, balle au tambourin
Surf	surf, bodyboard, longboard, bodysurf	surf, bodyboard, kite surf
Tir	carabine, pistolet, plateau	tir sportif
Tir à l'arc	tir à l'arc	tir à l'arc
Ultimate		ultimate freesbee
Voile	dériveur, planche à voile, quillard de sport, multicoque, course océanique, course au large, match racing	voile, planche à voile, yole ronde
Vol à voile/Vol libre	vol à voile, parapente, cerf-volant de traction	parapente
Volley-ball	volley-ball, volley-ball de plage	volley-ball, volley-ball de plage/beach-volley
Sport adapté/Handisport Choisir le sport pratiqué (liste ci-contre)	athlétisme, aviron, basket-ball, cyclisme, équitation, escrime, football, haltérophilie, judo, natation, tennis, tennis de table, tir, tir à l'arc, voile, ski alpin, ski nordique (fond, biathlon), canoë, triathlon, boccia, rugby	

## G – Les épreuves réservées aux candidats de série S-EAT scolarisés en lycée agricole

**Textes réglementaires** : note de service DGER/POFEGTP/N2000-2122 du 12 décembre 2000 du MAAF  
arrêté du 13 juillet 2016 paru au JO du 29 juillet 2016 du MAAF  
note de service DGER/SDPFE/2016-824 du 21 octobre 2016 du MAAF.

### Modalités d'évaluation

**L'évaluation de ces enseignements est réalisée en contrôle en cours de formation en lycée agricole uniquement.** Certaines activités ne sont pas possibles dans certains établissements : renseignez-vous !

#### 1. Hippologie et équitation

**Attention** : ne pas confondre cette épreuve avec l'EPS équitation réservée aux seuls sportifs de haut niveau. L'enseignement facultatif s'inscrit dans le cursus choisi par l'élève.

Il ne saurait non plus se confondre avec les activités proposées par l'association sportive, car ses formes et contenus pédagogiques le conduisent moins à la confrontation ou à la compétition qu'à la recherche d'un élargissement des connaissances relatives à l'hippologie, à l'équitation et à une maîtrise raisonnée de sa pratique. L'enseignement facultatif peut, outre des connaissances relevant du domaine de l'équitation et de l'hippologie, apporter une information relative aux "métiers du cheval", en général dans les domaines de l'élevage et de la valorisation des chevaux.

L'évaluation doit tenir compte de la réalité des apprentissages et des acquis.

Elle prend en compte à part égale l'hippologie et l'équitation :

- Les épreuves d'équitation sont adaptées aux niveaux des candidats selon les modalités et critères existants, établis par la fédération française d'équitation.
- L'hippologie est évaluée en référence aux connaissances générales exigées par la fédération française d'équitation pour chaque galop.

#### 2. Pratiques Sociales et Culturelles

Une telle évaluation suppose que les capacités et les compétences acquises et à acquérir par les élèves soient parfaitement identifiées à la rentrée scolaire. Les enseignants indiqueront clairement pour chacune d'entre elles les degrés d'exigence requis et les critères de réussite.

Pour ce qui concerne les activités collectives, l'équipe pédagogique précisera la part des élèves au sein du travail collectif, ainsi que les compétences particulières à développer et les modalités de leur évaluation.

L'évaluation individuelle pourra prendre la forme d'épreuves ponctuelles d'analyse ou de pratique portant sur des savoir-faire. La constitution d'un dossier de recherches et de travaux personnels pourra servir de support à l'évaluation.

L'évaluation du travail de groupe, qui ne devra pas excéder 50% de la note finale, portera sur le résultat de son travail (s'il y a réalisation collective) et pourra intégrer des critères relatifs à la dynamique de projet et à la communication : organisation du travail, relations dans le partenariat, climat dans le groupe.

#### Programme

Compte tenu de l'étendue de ce domaine, l'enseignement facultatif "Pratiques sociales et culturelles" s'appuie sur un certain nombre de supports :

- découverte et mise en valeur du patrimoine,
- information, médias,
- expression et communication audiovisuelle, cinéma-expression plastique, communication visuelle,
- expression théâtrale et spectacle vivant,
- expression vocale et musicale,
- éducation au développement, action de coopération internationale.

Un seul support est proposé aux élèves d'un atelier pour la durée d'une année scolaire.

Un atelier peut réunir les élèves de différents niveaux ou filières.

#### 3. NOUVEAUTÉ : Pratiques Physiques et Sportives

Le contrôle en cours de formation s'organise en 2 parties :

La 1<sup>ère</sup> partie s'appuie sur la pratique d'une activité physique, sportive et artistique (APSA) relevant de la compétence propre à l'EPS choisie parmi les activités proposées dans les listes nationale, régionale ou locale. L'APSA choisie ne peut appartenir à l'ensemble certificatif défini pour l'enseignement commun. La note est attribuée en référence au niveau 5 du référentiel de compétences attendues fixé par les programmes.

La 2<sup>e</sup> partie s'appuie sur un carnet de suivi et un entretien permet d'apprécier les connaissances scientifiques et techniques du candidat et, plus largement, sa capacité de réflexion au regard de la pratique de l'APSA support de l'enseignement facultatif.

#### 4. Langues vivantes étrangères ou régionales

Epreuve orale de 20 minutes (préparation 20 minutes) consistant en un entretien à partir d'un document inconnu par le candidat, fourni par l'examinateur (texte court ou document iconographique).